

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 2 juin 2014** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Prière et ouverture de la séance

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur le maire ouvre l'assemblée.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

114-06-2014

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 4.3 Daniel Coulombe Construction inc./Fact.1760/Excédent fonc. Affecté
- 4.4 IDC Informatique inc./Fact. 188126/Excédent fonc. Non-affecté
- 10.1 Édifice municipal/Logement

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière et ouverture de la session
- 2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
- 3. Procès-verbaux du 5 & 27 mai 2014
 - 3.1 Acceptation
- 4. Administration
 - 4.1 Conciliation bancaire/Acceptation
 - 4.2 Édifice municipal/Système de chauffage/Acceptation proposition
- 5. Réseau routier
 - 5.1 Fauchage des chemins/Demande de prix
 - 5.2 Travaux à faire
- 6. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées (suivi)
 - 6.1 MTQ/Recommandation/BPR inc./Retrait ingénieurs
 - 6.2 Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Résolution 099-05-2014-Acompte/Annulation
 - 6.3 Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Emprunt
 - 6.4 Réunion publique d'information/8 juillet 2014
 - 6.5 BPR inc./Facture 10015383/Municipalité

- 6.6 BPR inc./Facture 10015384/MTQ
- 7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1 Chemin Lessard Est/Cession partie d'ancien chemin/Marcel Boucher
- 8. Loisirs et culture
 - 8.1 Chapelle Lac-des-Plaines/Réparations
 - 8.2 Parc des volontaires/Arbre du Souvenir/Dévoilement
- 9. Subvention, cotisation & appui
 - 9.1 Association des propriétaires Lac-des-Plaines/Programme surveillance qualité de l'eau/Demande
- 10. Varia
- 11. Comptes payés et à payer
 - 11.1 Acceptation
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3. Procès-verbaux du 5 & 27 mai 2014

3.1 Acceptation

115-06-2014

Procès-verbaux/5 & 27 mai 2014/Acceptation.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE les procès-verbaux du 5 & 27 mai 2014 soient acceptés.

4. Administration

5.

4.1 Conciliation bancaire/Acceptation

116-06-2014

Conciliations bancaires/Adoption/Janvier à avril-2014.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'approuver les conciliations bancaires des mois de janvier à avril 2014 inclusivement.

4.2 Édifice municipal/Système de chauffage/Acceptation proposition

117-06-2014

Édifice municipal/Système de chauffage/Acceptation proposition.

CONSIDÉRANT QUE les composantes du système de chauffage à l'eau chaude avec radiateurs alimenté par une fournaise à l'huile de l'Édifice municipal sont à la fin de leur vie utile;

CONSIDÉRANT ce fait, il est nécessaire de changer ce système et l'électricité a été choisie comme source d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE deux systèmes de chauffage ont été envisagés soit à convection et radiant;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il appert que le chauffage par un système de radiateurs est plus performant et mieux adapté pour des bâtiments tel que l'Édifice municipal qui date de plusieurs années par rapport à un chauffage à convection;

CONSIDÉRANT QU'il existe une technologie offerte par l'entreprise Ecorad de St-Jean-Port-Joli qui consiste en la transformation de radiateurs à l'eau chaude pour fonctionner à l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de transformation et de récupération de radiateurs est favorable au développement durable;

CONSIDÉRANT QU'avec la performance de ce système cela permettra des économies de 25% par rapport au coût du système de chauffage actuel;

CONSIDÉRANT QUE *Développement économique Canada* a un nouveau programme d'aide financière pour ce genre de travaux « *L'initiative d'investissement local* » où il est possible de recevoir une subvention de l'ordre de 50% du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités avaient jusqu'au 6 juin 2014 pour envoyer leur proposition alors la demande d'aide financière a été envoyée le 28 mai dernier avec une lettre d'appui de M. François Lapointe, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QU'advenant le cas où la réponse du programme serait négative, les travaux auront quand même lieu car la municipalité a prévu à son budget, depuis quelques années, des sommes en prévision de cette réalisation;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu :-

D'accepter la proposition de l'entreprise Ecorad à ce qui a trait à la récupération et le remplacement des radiateurs par des modèles similaires transformés à l'électricité.

QU'il reste quelques étapes et ajustements avant de connaître le prix final du contrat à venir.

D'exiger aux représentants d'Ecorad de planifier les travaux pour qu'ils soient terminés au 31 août 2014.

4.3 Daniel Coulombe Construction inc./Fact. 1760/Excédent fonc. Affecté

118-06-2014

Daniel Coulombe Construction inc./Fact. 1760/Excédent fonc. Affecté.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'affecter l'excédent de fonctionnement affecté au garage municipal pour le paiement de la facture de Daniel Coulombe Construction inc. au montant de 8 190.15\$ pour le changement de la porte.

4.4 IDC informatique inc./Fact. 188126/Excédent fonc. Non-affecté

119-06-2014

IDC informatique inc./Fact. 188126/Excédent fonc. Non-affecté.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'affecter l'excédent de fonctionnement non-affecté pour le paiement de la facture d'IDC informatique inc. au montant de 1 362.45\$ pour l'achat d'un poste informatique (serveur).

5. Réseau routier

5.1 Fauchage des chemins/Demande de prix

120-06-2014

Fauchage des chemins/Demande de prix-2014.

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de fauchage de bordures de chemins à exécuter dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

QUE des offres de services soient demandées auprès de deux (2) entreprises locales spécialisées pour ces travaux.

5.2 Travaux à faire

121-06-2014

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaire/Liste.

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère une série de travaux à effectuer aux chemins municipaux :

- Pierre-Noël : Travaux à la côte
- Lessard Ouest : 2 ponceaux
- Route Lamarre : 2 ponceaux
- Lac-des-Plaines : 2 ponceaux
- Rte Seigneuriale : 10 voyages de Tuf
- 50 voyages de gravier
- Épandage abat-poussière & nivelage

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

D'autoriser l'exécution de ces travaux.

6. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées (suivi)

6.1 MTQ/Recommandation/BPR inc./Retrait ingénieurs

122-06-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/BPR inc./Retrait ingénieurs.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports(MTQ) et la municipalité ont convenu d'un partenariat par le biais d'ententes pour le projet d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a attribué un mandat à la firme d'ingénierie BPR inc. pour la conception et la mise en œuvre des travaux pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2014, trois ingénieurs de BPR inc. ont plaidé coupables devant le conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour leur participation à un stratagème de surfacturation liée à un contrat de réfection du système d'égouts et d'aqueduc d'une municipalité;

CONSIDÉRANT ces faits, le MTQ, par correspondance datée du 5 mai 2014, exprime ses vives préoccupations quant à la participation de ces ingénieurs au projet nous concernant et recommande à la municipalité d'adopter une position similaire à celle du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie BPR inc. a nommé un nouveau chargé de projet, M. Michel Tétreault en remplacement de celui au dossier de la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

DE demander, dans l'intérêt du public et de la protection de l'intégrité des contrats publics, le retrait immédiat des ingénieurs concernés du dossier de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

6.2 Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Résolution 099-05-2014-Acompte/Annulation

123-06-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Résolution 099-05-2014-Acompte/Annulation.

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 099-05-2014, la municipalité offrait une somme de 10 000\$ à titre d'acompte pour l'achat d'une partie de terrain de M. Julien Lord;

CONSIDÉRANT QUE M. Lord désire contracter avec la municipalité pour la totalité de la somme payée par la municipalité soit 70 000\$;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'annuler la résolution 099-05-2014.

6.3 Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Emprunt

124-06-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Acquisition/Partie de terrain/Julien Lord/Emprunt.

CONDIÉRANT QUE la municipalité a fait une offre d'achat à monsieur Julien Lord d'acquérir une partie de sa propriété soit les lots 78-P et 80-P, d'une superficie totale de 80 683.1 m² dont une partie sur laquelle seront situés les bassins de traitement et l'autre pour un futur développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de l'offre d'achat par M. Lord, un projet d'entente a été signé par ce dernier et par M. Norbert Legros, des Expertises Immobilières de L'Islet mandaté par la municipalité afin de la représenter dans cette affaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente stipule que M. Lord accepte à titre d'indemnité pour la cession de ce terrain une somme de 70 000\$;

CONSIDÉRANT QUE M. Lord se garde un emplacement dans le développement futur, et ce, pour une période de cinq (5) ans;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

DE mandater Me Pierrette Couillard, notaire pour procéder au contrat à intervenir entre les parties.

QUE monsieur Luc Caron, maire et madame Josée Godbout, dir.générale et sec.-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document que ce soit en lien avec ce dossier.

QUE madame la secrétaire-trésorière entreprenne les démarches auprès de l'institution financière de la municipalité pour l'emprunt de cette somme.

6.4 Réunion publique d'information/8 juillet 2014

125-06-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ Réunion publique d'information/8 juillet 2014.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QU'il y aura une première séance publique d'information pour les contribuables de St-Cyrille-de-Lessard concernant le projet d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées, mardi, le 8 juillet 2014 à 19h00 au Centre des Loisirs, 295, rue Principale.

QU'un rappel de cette séance sera publié dans le journal le Cyri-Lien en plus d'une lettre circulaire qui sera envoyée aux résidents de St-Cyrille.

6.5 BPR inc./Facture 10015383/Municipalité

126-06-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ BPR inc./Facture 10015383/Municipalité.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10015383 de BPR inc. au montant de 55 860.58\$ taxes incluses.

6.6 BPR inc./Facture 10015384/MTQ

127-06-2014

Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/ BPR inc./Facture #10015384/MTQ.

CONSIDÉRANT QUE le projet du réseau d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et voirie s'effectue conjointement avec le Ministère des Transports pour les travaux qui s'exécuteront sur la partie de la Route 285;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs instrumentant au dossier du Ministère des Transports sont également BPR inc.;

CONSIDÉRANT QUE les factures qui seront présentées par BPR inc. concernant ce projet seront acquittées par la municipalité mais remboursées par le Ministère des Transports à la municipalité sur présentation des factures;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10015384 de BPR inc. au montant de 14 651.26\$ incluant les taxes.

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Chemin Lessard Est/Cession partie d'ancien chemin/Marcel Boucher

128-06-2014

Chemin Lessard Est/Cession partie d'ancien chemin/Marcel Boucher.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire de l'ancien Chemin Lessard Est, suite à l'abandon par le

Ministère des Transports de son entretien, en vertu d'un avis publié dans la Gazette Officielle du Québec, le 14 juin 1969 et d'un avis publié le 08 mai 1971 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro **324-04**, décrétant la fermeture d'un tronçon de l'ancien Chemin Lessard Est en front d'une partie du lot 172 du cadastre de la Paroisse de Saint-Cyrille, déjà la propriété de **Marcel Boucher** depuis 1971 (son auteur, **Charles-Raymond Marier**, étant mentionné par erreur sur ledit règlement comme propriétaire en 1974), le 07 septembre 2004, entré en vigueur conformément à la loi et ce, rétroactivement à la réalisation des travaux de réaménagement de ce tronçon en 1974;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de l'ancien article 793 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de **Marcel Boucher**, à se porter acquéreur de ce tronçon situé en front de sa propriété résidentielle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

1^o DE CÉDER ET TRANSPORTER, à titre gratuit, à monsieur **Marcel Boucher**, une parcelle de terrain, sans numérotation cadastrale, montrée au cadastre originaire de la Paroisse de Saint-Cyrille, d'une superficie de 488,8 m .car., telle que montrée au croquis ci-annexé et telle que plus amplement désignée au projet d'acte de cession notarié ci-après mentionné.

2^o D'APPROUVER, tel que lu à la présente réunion, clause par clause, le projet d'acte de cession préparé par le notaire, **Jean-Pierre Ouellet**, de l'Islet.

3^o D'AUTORISER monsieur **Luc Caron**, maire et dame **Josée Godbout**, secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de : «**Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard**» ledit projet d'acte de cession, à y convenir de toute autre clause, condition et obligation, qu'ils jugeront nécessaires ou utiles et à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner un effet plein et entier à la présente résolution.

8. Loisirs et culture

8.1 Chapelle Lac-des-Plaines/Réparations

129-06-2014

Chapelle Lac-des-Plaines/Réparations.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

DE mandater Daniel Coulombe Construction inc. pour les réparations à faire à la « Chapelle au Lac-des-Plaines » soit la réparation du toit, des galeries, portes avant et côté est.

DE demander que ces travaux soient faits le plus rapidement possible.

8.2 Parc des volontaires/Arbre du Souvenir/Dévoilement

130-06-2014

Parc des volontaires/Arbre du Souvenir/Dévoilement.

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité de rendre hommage à nos ancêtres cultivateurs va se concrétiser;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, les élus ont mandaté un artisan de la municipalité, M. Yvon Caron pour fabriquer une œuvre à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE cette œuvre contiendra aussi les « Prix Reconnaissance » que la municipalité remettra au fil du temps à une personnalité de la communauté qui se sera démarquée par ses réalisations, son engagement que ce soit au plan personnel, professionnel ou social et qui a contribué au développement de la municipalité et/ou communauté;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

QUE pour souligner son dévoilement, la municipalité organise une fête au « Parc des Volontaires », dimanche, le 29 juin 2014 à 11h30 où Hot-dog et musique seront de la partie.

D'autoriser le paiement des factures pour la réalisation de cette œuvre à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

9. Subvention, cotisation & appui

9.1 Association des propriétaires Lac-des-Plaines/Programme surveillance qualité de l'eau/Demande

131-06-2014

Association des propriétaires Lac-des-Plaines/Programme surveillance qualité de l'eau/Demande

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'Association des propriétaires du Lac-des-Plaines pour supporter le programme de prévention de la qualité de l'eau du lac entrepris depuis quelques années;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu –

D'offrir à l'Association un montant de 400\$ afin de promouvoir les activités visant à améliorer la qualité de l'eau du lac et de poursuivre le programme de prévention.

10. Varia

10.1 Édifice municipal/Logement

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. Comptes payés et à payer.

11.1 Acceptation

132-06-2014

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 2 juin 2014 au montant total de 116 442.68\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

12. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

13. Levée de la séance.

133-06-2014

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 20h50.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière